



Conseil de gestion
Séance du 23 mai 2019

Délibération PNMI_2019_051

**Approbation du compte rendu
de la réunion du Conseil de gestion
du 5 février 2019**

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-1 et suivants et R. 334-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-1406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 14 mai 2019 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Article unique

Sur présentation de la présidente, le conseil de gestion, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la réunion du Conseil de gestion du 5 février 2019.

Le Conquet, le 23 mai 2019

Nathalie SARRABEZOLLES
Présidente du Conseil de gestion



Conseil de gestion

5 février 2019

Compte rendu



Présent(e)s :

Nathalie SARRABEZOLLES Présidente du Conseil départemental du Finistère, Présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise

Commissaires du Gouvernement

Ivan BOUCHIER Sous-Préfet représentant le Préfet du Finistère

Jean-Louis LOZIER Préfet maritime de l'Atlantique

Représentants de l'Etat

Guy LEGRAND Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Eric VASSOR Adjoint au directeur interrégional de la mer Nord Atlantique Manche Ouest (DIRMNAMO) pour la sécurité maritime

Hugues VINCENT Directeur départemental des territoires et de la mer adjoint, Délégué à la mer et au littoral du Finistère (DDTM-DML) et représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer (DML)

Représentant(e)s des collectivités territoriales ou leurs groupements

Raymond MELLAZA Communauté de Communes du Pays d'Iroise, suppléant d'André TALARMIN

Xavier JEAN Communauté de Communes du pays d'Iroise

Gérard LOREAU Communauté de communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime

Henri CARADEC Douarnenez Communauté

Représentant du syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional d'Armorique

Jean-Jacques BARREAU Suppléant de Françoise PERON

Représentant(e)s des organisations représentatives des professionnels

Emmanuel KELBERINE Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne, Vice-président du conseil de gestion

Yannick CALVEZ Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

Bruno CLAQUIN Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

Philippe DUVAL Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère

Marc LARS Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Finistère, suppléant d'Erell PELLE

Goulven BREST Comité régional de la conchyliculture de Bretagne nord

André SERGENT Chambre d'agriculture du Finistère

| | |
|--------------|--|
| Alain MADEC | Chambre syndicale nationale des algues et végétaux marins |
| Yvon TROADEC | CCI métropolitaine Bretagne Ouest |
| Eric MONFORT | Union nationale des industries de carrières et matériaux de Bretagne |

Représentants des organisations d'usagers

| | |
|----------------------|---|
| Philippe ZEQUES | Fédération française des pêches sportives |
| Paul MAREC | Fédération française d'études et de sports sous-marins |
| Jean-Pierre FOUQUET | Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer |
| Jean-François ROCHER | Association insulaire des usagers de la mer_Ile de Molène |
| Joël LE GALL | Fédération départementale des chasseurs du Finistère |
| Corinne AUDIGANE | Fédération maritime de la Baie de Douarnenez |

Représentant(e)s d'associations de protection de l'environnement

| | |
|-----------------|---|
| Marie CAPOULADE | Association Bretagne Vivante |
| Jean HASCOET | Association Eau et Rivières de Bretagne |

Personnalités qualifiées

| | |
|-------------------|---|
| Sami HASSANI | OCEANOPOLIS |
| Catherine TALIDEC | Institut de Recherche pour l'Exploitation de la Mer – IFREMER |
| Arnaud GUENA | Centre de Documentation de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux – CEDRE |
| Myriam GUEGUEN | Office national de la chasse et de la faune sauvage - ONCFS |
| Pierre YESOU | Organismes gestionnaires de la réserve naturelle nationale d'Iroise |

Invité et intervenant extérieur :

| | |
|----------------|---|
| Xavier MORIZUR | Préfecture maritime, gouvernance, gestion des espaces maritimes |
|----------------|---|

Invité(e)s :

| | |
|-----------------|--|
| Paul SAUBOIS | Chargé de mission gouvernance sur le projet Marha, AFB |
| Sophie OLLIVIER | Préfecture maritime, Bureau de l'environnement marin |
| Samuel BIGOT | Marine nationale |

Invité(e)s et intervenant(e)s PNMI :

| | |
|--------------------|--|
| Fabien BOILEAU | Directeur délégué |
| Gaëlig BATAIL | Chef du service « opérations », adjoint au directeur délégué |
| Philippe LE NILIOT | Chef du service « ingénierie », adjoint au directeur délégué |

| | |
|-------------------|--|
| Cécile GICQUEL | Chargée de mission « habitats, espèces et espaces protégés » |
| Marie HASCOET | Chargée de mission « patrimoine culturel maritime et éducation à l'environnement » |
| Claire LASPOUGEAS | Chargée de mission « pêche professionnelle » |
| Patrick POULINE | Chargé de mission « qualité de l'eau et aquaculture» |

ORDRE DU JOUR

1. *Approbation du compte rendu du conseil de gestion du 22 novembre 2018*
2. *Présentation du rapport d'activité 2018*
3. *Présentation du programme d'actions 2019*
4. *Nouvelle charte des guides partenaires du Parc*
5. *Nouveau cadre d'attribution des subventions*
6. *Présentation de l'arrêté de police du Préfet sur la protection des zones de nidification dans l'archipel de Molène*
7. *Présentation du document stratégique de façade*
8. *Résultats intermédiaires de l'étude sur la biodiversité halieutique en baie de Douarnenez*
9. *Résultats de l'étude sur les alternatives aux peintures antifouling*

Questions diverses.

Introduction

Nathalie Sarrabezolles ouvre la séance en présentant les invités en qualité :

- d'observateurs :
 - Paul Saubois, chargé de mission gouvernance sur le projet Marha, AFB
 - Sophie Ollivier, Préfecture maritime, Bureau de l'environnement marin
 - Samuel Bigot, Marine nationale
- d'intervenant :
 - Xavier Morizur, Préfecture maritime, gouvernance, gestion des espaces maritimes

Nathalie Sarrabezolles informe les membres du conseil de gestion qu'elle a été saisie par Jean Hascoët pour que le conseil donne un avis sur le dossier d'extension d'élevage de porcs par l'EARL Colin (note remise sur table par M. Hascoët). Des échanges sur ce dossier avec le préfet du Finistère ont révélé que, compte tenu de l'état d'instruction de la demande, la saisine est prématurée. Le dossier ne sera donc pas ajouté à l'ordre du jour de ce conseil de gestion. Cependant un travail commun est prévu.

Ivan Bouchier confirme que la demande d'avis conforme pour l'EARL Colin est en cours d'instruction. Il ajoute que la position de la préfecture est que, pour cette problématique et d'autres (par exemple les algues vertes), le parc marin d'Iroise est légitime dans le cadre d'une réflexion méthodologique de fond. Le parc marin d'Iroise sera, en temps utile, associé en ce sens.

Nathalie Sarrabezolles souhaite porter à la connaissance des membres du conseil de gestion quelques éléments d'information sur le climat et les débuts des échanges au sujet du projet d'extension de la RNNI. Elle donne la parole à Fabien Boileau.

Fabien Boileau indique que, bien que les discussions sur le dossier n'aient pas encore débuté, la première réunion du groupe de travail prévue le jeudi 7 février donne d'ores et déjà lieu à des oppositions sous la forme de pétitions en ligne et d'une manifestation annoncée le 7 février.

Il rappelle les objectifs visés des trois groupes de travail :

- N°1 (7 février) : présentation des enjeux de protection et de conservation des habitats et des espèces sur l'archipel de Molène
- N°2 (en mars) : les pressions, les activités humaines à prendre en compte
- N°3 (en juin) : la réglementation à mettre en place

Il précise que la première réunion sera également l'occasion d'apporter les réponses à des questionnements légitimes sur les méthodes et les règles qui peuvent être mises en place ou pas dans le cadre d'une extension de réserve.

Il termine en indiquant que cette réunion, à laquelle une quarantaine de personnes ont été conviées, devrait compter un auditoire plus conséquent que prévu ; l'invitation a été très largement relayée sur les réseaux sociaux et, dans certaines communes, tractées sur les paires brises.

Nathalie Sarrabezolles précise que le parc s'adaptera à la situation. L'objectif reste la discussion et la concertation. Toutefois, elle déplore certains termes employés qui ne sont pas pour faire honneur à leurs auteurs. Les échanges doivent rester respectueux les uns des autres et les agents du parc n'ont pas à subir les agitations.

Nathalie Sarrabezolles termine en présentant les documents remis sur table :

- Le document provisoire de présentation de l'AFB en Région Bretagne. La présidente fait référence au Parc naturel marin d'Iroise clairement identifié dans le document.
- La fiche enquête « Conseil de gestion du PNMI ». La présidente remercie par avance l'assistance de bien vouloir renseigner le document puis de le déposer dans l'urne réservée à cet effet. Ces fiches contribueront à alimenter l'indicateur du tableau de bord lié à la gouvernance.

Nathalie Sarrabezolles introduit l'ordre du jour proprement-dit.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 22 novembre 2018.

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles soumet à l'approbation des membres du conseil de gestion le compte rendu de la réunion du 22 novembre 2018.

Alain Madec demande que soit ajoutée une précision quant à sa première intervention, en page 10, sur le point 2 concernant les enjeux d'extension de la RNNI : « ... En effet, la chambre syndicale des algues et des végétaux marins est un acteur sur la pleine mer et sur l'estran qui compte, en son sein, des sociétés qui valorisent ces espèces protégées des **végétaux marins.** » par « des sociétés qui valorisent **des végétaux marins terrestres.** »

Paul Marec demande une modification quant à sa deuxième intervention en page 14, sur le point 4 concernant l'aquaculture multitrophique : « ... demande confirmation qu'il s'agit bien de la production de *l'holothuria forskali*, **produit qui est consommé en Asie** » par « ... et **si c'est ce produit qui est consommé en Asie.** »

Vote

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le compte rendu est approuvé en prenant en compte les remarques.

2. Présentation du rapport d'activité 2018

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau.

Alain Madec s'interroge sur les actions et le financement du parc en 2018 sur la cartographie et l'évaluation de la biomasse sur les algues de rives (informations portées en page 31 du rapport).

Fabien Boileau répond que le parc a mis à disposition 25 jours agents qui ont permis de réaliser des protocoles sur le terrain et souligne que cela représente une partie non négligeable en termes de moyens sur cette thématique.

Philippe Le Niliot confirme que le parc a financé, en 2017, au titre de la contribution pour le programme « Breizhalg » une stratégie d'acquisition de connaissances sur la biomasse algale grâce à des levés hyperspectraux. Le traitement des données vient d'être achevé. Les résultats seront publiés début 2019.

Vote

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

3. Présentation du programme d'actions 2019

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau suivi de Philippe Le Niliot.

Axe stratégique n°1 – Soutenir et valoriser les bonnes pratiques des acteurs du monde maritime

- Projet n°1 – Pêcheurs partenaires
- Projet n°2 – Evaluation de l'efficacité des zones réglementées
- Projet n°3 – Soutien aux activités littorales
- Projet n°4 – Limitation de l'impact des activités portuaires
- Projet n°5 – Soutien aux éco acteurs

Emmanuel Kelberine indique qu'une concertation est engagée entre le Comité départemental et le CRC au sujet du soutien aux activités littorales aquacoles. Il ajoute qu'aucun problème n'est rencontré sur le site de Molène, cependant il souligne un manque de concertation pour les deux autres sites. Ce manque de concertation devrait être comblé prochainement.

Bruno Claquin demande si la charte « pêcheurs partenaires » connaît une évolution du nombre des pêcheurs signataires depuis sa mise en place.

Philippe Le Niliot répond, qu'à ce jour, une douzaine de pêcheurs sont engagés dans la charte. Le résultat attendu n'est pas d'atteindre 100% de professionnels signataires. Le parc mène en continu un travail d'animation et d'attractivité de la charte. La cible idéale visée est de compter 30 à 40% de professionnels.

Nathalie Sarrabezolles reformule l'interrogation de Bruno Claquin et demande une précision sur la réponse de Philippe Le Niliot notamment sur la question de l'évolution du nombre de signataires depuis sa mise en place.

Philippe Le Niliot précise que le socle des professionnels volontaires présents dès le début a attiré d'autres pêcheurs situés plus particulièrement sur les îles, les derniers signataires en date sont basés sur l'île d'Ouessant. Il est intéressant de noter que les signataires de la charte sont représentatifs de la diversité des activités halieutiques en Iroise.

Yvon Troadec exprime son souhait d'obtenir un soutien éventuel du parc pour trouver une solution au problème rencontré par les pêcheurs quant au carénage des bateaux, interdit sur l'estran. Entre Roscoff et Douarnenez, aucune alternative n'est proposée.

Fabien Boileau précise qu'il s'agit de l'objet de la charte « ports partenaires » dans laquelle les gestionnaires de port sont engagés à créer des aires de carénage efficaces, qui ne « relarguent » pas de polluants. Certains ports sont équipés mais ce sont essentiellement des ports de plaisance ; à Douarnenez, les petits bateaux professionnels peuvent être carénés sur l'aire de carénage, Camaret ne souhaite pas s'engager, Lanildut est en cours de projet. Le parc peut accompagner la démarche mais n'a pas les moyens d'imposer la construction d'une cale de carénage pour les navires professionnels.

Hugues Vincent informe du développement de nouvelles offres alternatives en matière de carénage, autres que les systèmes en dur, au profit des bateaux type « canot ». Ces offres peuvent répondre partiellement et ponctuellement aux besoins des collectivités qui ne souhaitent pas investir dans un gros chantier. Cependant, elles ne sont pas adaptées à tous les bateaux.

Yvon Troadec poursuit en témoignant de son inquiétude sur le manque d'alternative durant la période de transition. Dans l'attente de la mise en œuvre des différents moyens de carénage, il préconise l'idée d'une tolérance offrant l'opportunité de pouvoir caréner les bateaux une fois par an.

Nathalie Sarrabezolles confirme que le parc accompagne la démarche autant que faire se peut.

Alain Madec revient sur le sujet des algues de rive (projet 3). Il s'interroge sur les moyens prévus par le parc afin de poursuivre l'évaluation de la biomasse des algues de rive et souhaite savoir quand le Parc cessera son soutien aux analyses pour le label BIO.

Fabien Boileau répond que, concernant le label BIO, le parc n'a toujours pas reçu de rapport sur le bénéfice apporté par son engagement. Le Parc n'a pas vocation à financer une action dont il ne connaît pas l'efficacité. Il est donc prévu un arrêt du financement des analyses pour le label BIO.

Philippe Le Niliot prend la parole au sujet de l'évaluation de la biomasse des algues de rive. Un marché sur la cartographie des ceintures d'algues de rive vient d'être lancé. L'objectif de cette cartographie porte dans un premier temps sur la mesure de l'importance des habitats intertidaux pour les espèces qui les fréquentent, résultats utiles pour renseigner les objectifs de la directive habitats. Ces résultats auront un double objectif ; échantillonner la biomasse disponible dans chacune de ces ceintures d'algues ; avoir connaissance de l'état des champs d'algues et de leur potentialité d'exploitation. Ce travail qui permettra une progression dans la compréhension de l'état de la ressource en algues marines dans les zones d'estran débutera au printemps prochain.

Alain Madec répond à Fabien Boileau au sujet du label des algues BIO. Il témoigne de la lassitude de la Chambre syndicale et de son interrogation sur le fait que, bien que n'étant pas les seuls acteurs dans le secteur, ils soient les seuls à produire des rapports. Il informe, dans le cadre du programme « qualitalg », de l'intégration probable cette année des résultats d'analyses sur les algues BIO.

Yannick Calvez demande auprès de quel interlocuteur le retour sur le label BIO algues de rives a été demandé et quels sont les éléments attendus dans le rapport.

Claire Laspougeas répond qu'un rapport succinct, sur le retour du soutien financier apporté depuis plusieurs années et sur la plus-value du label algues de rives BIO, a été demandé, lors du dernier groupe de travail algues de rives, au comité des pêches et à la chambre syndicale des algues.

André Berthou répond que la demande en ce sens, recueillie à l'occasion du groupe de travail algues de rives du comité des pêches, a été transmise aux récoltants. Compte tenu des réponses succinctes récoltées, il est difficile de produire une analyse poussée. Il souligne un manque d'instrument pour répondre au mieux aux attendus. Afin de remédier à la situation, il suggère que des indicateurs précis soient fournis par le parc.

Axe stratégique n° 2 – Gérer durablement les espaces bénéficiant d'une reconnaissance particulière

Projet n°6 – Gestion et extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise

Projet n°7 – Gestion de sites du conservatoire du littoral

Projet n°8 – Actions sur les habitats N2000

Fabien Boileau précise que dans le cadre du projet MARHA, les pêcheurs sont partenaires de la charte.

Axe stratégique n° 3 – Transmettre la connaissance et favoriser aux patrimoines naturel et culturel

Projet n° 9 – Projet INTERREG « BCHT »

Projet n°10 – Animation et pédagogie

Projet n°11 – Mise en valeur du patrimoine bâti

Projet n°12 – Patrimoine immatériel

Pas d'intervention en séance.

Axe stratégique n° 4 – Lutter contre les atteintes à l'environnement

Projet n°13 – Lutte contre les pollutions

Projet n°14 – Prévention des atteintes à l'environnement

Projet n°15 – Contrôle des activités

Pas d'intervention en séance.

Axe stratégique n° 5 – Mieux connaître et protéger les habitats et les espèces

Projet n°16 – Connaissance des cétacés

Projet n°17 – Etude du front thermique d'Ouessant

Projet n°18 – Identification des zones fonctionnelles halieutiques

Projet n°19 – Tableau de bord et expertise

Marie Capoulade demande une présentation détaillée, du protocole envisagé par le parc pour la détermination du domaine vital des grands dauphins.

Cécile Gicquel répond que le parc va tester un suivi par télémétrie. L'expérimentation portera sur la pause de balises sur les grands dauphins. Le système de balises retenu ne sera pas intrusif, il se présentera sous la forme de balise ventouse. Il permettra de suivre les déplacements. Les balises pourront éventuellement être équipées d'accéléromètre. Elles permettront de les localiser et d'identifier les activités menées par les grands dauphins notamment dans l'archipel de Molène où le domaine vital est encore mal connu même si les travaux d'acoustique menés l'année dernière permettent d'avoir des renseignements sur leur présence nocturne dans le Fromveur

Alain Madec indique que l'étude du front thermique d'Ouessant est fondamentale pour la Chambre syndicale des algues car c'est le front thermique qui permet le maintien des algues laminaires.

Vote

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le programme d'actions 2019 est approuvé à l'unanimité.

4. Nouvelle charte des guides partenaires du Parc

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Marie Hascoët.

Sami Hassani souligne favorablement la qualité et le volume de travail représentés par la révision de la charte qu'il approuve. Il souhaite apporter deux précisions sur l'engagement 1, contact avec les mammifères marins. La première concerne les pathologies par rapport aux mammifères marins et la référence à la lobomycose. Il suggère d'employer le terme plus large « mycose » plutôt que lobomycose. Cette dernière est une maladie généralement retrouvée en zone tropicale et en Amérique centrale et du sud. Une deuxième concerne les échouages pour lesquels il conviendrait d'ajouter les coordonnées d'Océanopolis en tant que coordinateur régional. Enfin, pour l'engagement 4, approche des phoques sur reposoirs, il est important de souligner également la notion de repos dans le rôle des reposoirs.

Marie Capoulade demande si, dans le cadre de cette nouvelle charte, le contrôle, qui sera assuré par les agents du parc, générera un surplus de travail ou si cette activité est programmée.

Gaëlig Batail répond qu'il s'agit d'une activité qui sera programmée dans le volume d'activité de contrôle général des agents sur les thématiques traditionnelles de contrôle pour la pêche de loisir, la pêche professionnelle et la police de l'environnement, dans le périmètre du parc.

Vote

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

La nouvelle charte « guide partenaire » du parc est approuvée à l'unanimité.

5. Nouveau cadre d'attribution des subventions

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Fabien Boileau.

Eric Vassor demande si la notion de pérennité intègre la viabilité économique du projet.

Fabien Boileau indique qu'une entreprise qui démarrerait une activité entrerait dans le cadre pérennité du projet. Une étude montée par une association pourrait également être financée si les résultats de l'étude peuvent être utiles sur du long terme.

Alain Madec se renseigne sur les points de blocage rencontrés sur le projet présenté par le port de Molène.

Fabien Boileau répond que, bien que le projet concourait à la réalisation du plan de gestion du parc (viabilité des entreprises sur les îles, soutien à la pêche côtière), le projet (rénovation d'un abri pour les pêcheurs) présenté par la Mairie de Molène, ne rentrait pas dans le cadre d'un appel à projet publié et donc subventionnable (appels à projets « ports propres » ou « pêcheurs partenaires »).

Paul Marec demande si la note sur 60 a un rapport avec le financement à 60% d'un projet.

Fabien Boileau répond qu'il ne s'agit pas d'un hasard.

Pierre Yesou s'interroge sur un des points rédhibitoires indiqués dans la note de présentation ; un impact environnemental jugé « trop important ». Selon lui, cette formulation est en contradiction avec les missions du parc. Il ajoute que la lecture de ce point peut laisser sous-entendre que le parc peut subventionner un projet qui a un impact environnemental négatif mais pas trop important. Il suggère un encadrement de la formule.

Fabien Boileau répond que l'appréciation du projet sera effectuée par le bureau du conseil de gestion. Il propose de retirer le mot « trop » devant « important ». Cela permettrait de laisser au bureau une capacité de jugement sur ce qui est trop important ou pas.

Solenne Robard-Le Guennec demande des précisions sur l'adossement juridique de l'aide financière. En référence à des expériences malheureuses de remboursement dans le secteur de la pêche, et si les pêcheurs sont conditionnés aux mêmes règles que pour les financements européens.

Fabien Boileau confirme que le financement des projets liés à la pêche est soumis à des règles très strictes. Le parc veillera à appliquer les règles liées au financement des aides d'Etat soumis au règlement européen et si nécessaire saisira les services de l'Etat pour connaître la recevabilité de la demande d'aide.

Hugues Vincent confirme que la notion « *de minimis* » renvoie à une logique de droit de tirage sur une enveloppe particulière et lorsque la limite de cette dernière est atteinte, le bénéficiaire ne peut plus utiliser une aide « *de minimis* ».

Nathalie Sarrabezolles précise que le parc veillera à la bonne articulation du cadre des subventions avec les obligations financières réglementaires et également à une information adaptée près des candidats aux demandes d'aides afin que ces derniers puissent, en toute connaissance de cause, déposer ou non un dossier de demande de subvention.

Nathalie Sarrabezolles revient sur la notion d'impact environnemental jugé « trop important ». Cela permet à son sens, d'apporter plus de subjectivité dans un sens positif et de permettre plus de latitude sur un jugement « trop important » ou « pas ». L'objectif visé reste de donner au parc la capacité de juger si le projet est recevable ou pas.

Guy Legrand précise que selon lui il existe un paradoxe entre le côté innovant et le côté pérennité et demande si un critère de pondération est prévu ; en général plus on innove moins on a de garantie sur la pérennité.

Fabien Boileau répond que la pondération est précisée dans les notes. Si l'innovation a pour but de trouver une nouvelle technique qui fonctionne pour le futur alors, on peut considérer que le but reste de mettre en place une activité pérenne. Les deux éléments semblent intéressants.

Arnaud Guena demande, du fait de l'absence de précision d'une note minimale pour l'attribution d'une subvention et, de l'existence d'un lien entre la note et le pourcentage, si tout projet quel qu'il soit est

susceptible de recevoir une subvention. Il fait remarquer que l'intérêt l'emporte sur la qualité et demande s'il s'agit d'une volonté.

Fabien Boileau confirme qu'il s'agit d'une volonté du parc de privilégier légèrement l'intérêt sur la qualité aux fins d'une garantie de la mise en œuvre des actions.

Fabien Boileau rappelle que l'ensemble des projets qui contribuent à la réalisation du plan de gestion du parc, dont l'impact sur l'environnement marin est limité et sont réalisables, doivent pouvoir être subventionnés.

Marie Capoulade se félicite de l'initiative et exprime son souhait de voir beaucoup de projets examinés en bureau.

Corine Audigane propose, s'agissant de l'impact sur l'environnement, qu'on indique « limité » ou « neutre ».

Nathalie Sarrabezolles indique qu'on peut le changer ; c'est une grille d'analyse, pas un document opposable. Les réponses seront argumentées

Fabien Boileau précise qu'il y a un certain nombre d'activités qui ont impact sur l'environnement qu'on le veuille ou non y compris des activités traditionnelles au premier rang desquelles la récolte des algues ou la pêche. Si les professionnels proposent de mettre « pas d'impact » sur l'environnement, pourquoi pas mais ça n'était pas l'objectif.

Emmanuel Kelberine indique que la formulation lui semble correcte du fait que peu d'activités n'ont pas d'impact sur l'environnement.

Nathalie Sarrabezolles précise que le projet de délibération tel que rédigé ainsi que la grille d'analyse sont plutôt conformes aux échanges en séance et propose d'adopter cette proposition de nouveau cadre d'attribution des subventions.

Vote

Opposition : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le nouveau cadre d'attribution des subventions du parc est approuvé à l'unanimité.

6. Présentation de l'arrêté de police du Préfet sur la protection des zones de nidification dans l'archipel de Molène

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Hugues Vincent.

Jean-Pierre Fouquet revient sur la réunion qui s'est tenue le samedi 2 février au Conquet en présence du préfet du Finistère. Il indique que, pour lui, le projet a été pris à l'envers. Il met en avant la mauvaise communication autour du projet. Les acteurs des îles ont le sentiment d'être placés devant le fait accompli. Problème concernant la communication dans la presse, erreur sur la date, mais également problème concernant l'enquête publique, disponible sur 15 jours en fin d'année 2018, et pour laquelle le public n'était pas au courant. Il regrette également que le sujet soit abordé en réunion de conseil de gestion avant que les acteurs soient officiellement et définitivement entendus.

Jean-François Rocher confirme les propos de Jean-Pierre Fouquet. Les gens des îles sont favorables à la protection de l'environnement mais déplorent la façon de faire. Une concertation en amont aurait été appréciée. Il ajoute que le point des 80 mètres sera à revoir.

Alain Madec se renseigne sur les moyens concrets prévus sur le terrain pour délimiter les zones et sur la mise en place de panneaux.

Hugues Vincent confirme que des panneaux seront mis en place.

Ivan Bouchier précise que le projet d'arrêté en cours d'instruction, en fonction des éléments notés lors de la réunion du 2 février au Conquet, est voué très certainement à une évolution pour le calibrer au mieux et au plus près des besoins de protection. Cela relève de la responsabilité de l'Etat.

Ivan Bouchier précise que l'objet de la réunion du groupe de travail du 7 février sur l'extension de la réserve nationale naturelle d'Iroise ne concerne pas le projet d'arrêté de protection du gravelot.

Marie Capoulade précise qu'il ne faut pas confondre les deux démarches. L'une répond à une urgence traduite par ce projet d'arrêté de police et l'autre concerne l'extension de la réserve nationale naturelle d'Iroise où les discussions sont vraiment ouvertes. Si les démarches de consultation sont mises en place dans le cadre de ce projet d'arrêté de police c'est peut être une bonne chose pour le voir accepté localement car c'est de cette façon qu'il pourra être respecté. Il ne faut pas oublier, comme cela a été dit en introduction, la responsabilité majeure de l'archipel de molène dans la conservation de beaucoup d'oiseaux nicheurs.

Jean-Pierre Fouquet souhaite que l'on ne se méprenne pas sur ses propos. Il précise qu'à l'occasion de la réunion du 2 février, pas une seule voix n'a contesté la protection de zones de nidification ; ce qui a été complètement contesté c'est la démarche et la protection de certaines zones qui sont fréquentées par les gens qui se déplacent sur ces îles.

Nathalie Sarrabezolles indique que les échanges vont se poursuivre. Elle souhaite que ce projet d'arrêté ne vienne pas remettre en cause tout le travail de concertation qui a été engagé sur l'extension de la réserve et compte sur les différents acteurs, qui seront présents lors des réunions, pour faire la part des choses. Elle encourage à garder à l'esprit que l'objectif de la réunion du 7 février est l'extension de la réserve et de permettre des conditions de dialogue qui favoriseront l'émergence de ce projet d'extension.

7. Présentation du document stratégique de façade

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Fabrice Morizur et Jean-Louis Lozier.

Jean Louis Lozier précise que ce document est une révolution pour le monde maritime puisque c'est la première fois qu'on fait une planification spatiale globale et non sectorielle. Par ailleurs, ce document est opposable. Les activités qui ne sont pas prévues dans les différentes zones ne se feront pas. Ce document est issu d'un long travail de concertation et prend en compte le Parc naturel marin. Ce qui se passe dans la zone du Parc reste décidé en conseil de gestion.

Catherine Talidec intervient sur les cartes concernant les secteurs prioritaires pour la pêche fournies par le comité régional des pêches (p. 17 de l'Atlas). Sans contester ce qui est présenté, elle indique que la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture dispose de sources de données plus précises et chiffrées pour enrichir ce genre de cartes.

Solenne Robard-Le Guennec répond à Catherine Talidec que l'idée n'était pas de quantifier totalement l'intensité de l'activité des navires mais de participer aux débats sur le DSF. Des réunions avec des pêcheurs ont permis de faire des propositions sur la base de l'importance socio-économique de certaines zones. Pour ce projet, il n'a pas été fait appel au niveau national aux données de la DPMA ou SIH, l'objectif visé était plutôt de reporter le souhait des marins. A titre d'information, dans le cadre de ce document, il a été demandé, du fait de l'actualité politique inquiétante, une clause de revoyure en cas de « BREXIT dur ».

Nathalie Sarrabezolles confirme que la prise en compte du BREXIT et de ses conséquences dans les politiques est un élément dans les 14 enjeux communs et transversaux (page 10 du document de présentation).

Guy Legrand met l'accent sur une deuxième innovation. Il s'agit, pour la première fois, d'une planification intégrale et non pas sectorielle de la mer. La Conférence de la mer et du littoral en région Bretagne et l'instance équivalente en région Pays de la Loire y sont associées. Cela permet aussi de prendre en compte le lien entre la planification terrestre et la planification maritime pour tenir compte des interfaces et des

interactions puisque les collectivités, notamment les régions, sont en train de développer leurs orientations en matière d'aménagement de territoire.

Emmanuel Kelberine fait remarquer que la clause de revoyure prévue tous les 6 ans permettra que les cadres d'activité ne soient pas complètement figés. Par exemple, considérant les changements de comportement dans les activités halieutiques du fait du changement climatique. Il souligne l'investissement fort des pêcheurs dans ce processus.

Jean-Louis Lozier précise que ce document n'est pas un cadastre de la mer mais bien une carte des vocations.

8. Résultats intermédiaires de l'étude sur la biodiversité halieutique en baie de Douarnenez

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Claire Laspougeas.

Philippe Zeques demande s'il est raisonnable de penser que la grosse quantité de petits céphalopodes présents en avril explique que beaucoup de bars soient au-dessus de 30 cm sachant que les bars sont des gros prédateurs de ce type de céphalopodes.

Claire Laspougeas pense qu'il conviendrait d'effectuer une étude du régime alimentaire afin de pouvoir avancer cette hypothèse et propose de faire remonter cette demande à l'équipe scientifique.

Philippe Le Niliot précise que lorsqu'un poisson est présent à un endroit, c'est qu'il se nourrit ou se reproduit, parfois les deux. Les céphalopodes en question sont des proies essentielles pour ces carnassiers que sont les bars. L'existence d'une corrélation entre les deux est très probable.

Jean-Pierre Fouquet précise, sans vouloir remettre en doute la qualité du travail des scientifiques que cette extrapolation l'interpelle compte tenu du peu de prises sorties par les pêcheurs plaisanciers douarnenistes. En effet, cela tendrait à prouver qu'ils sont de plus en plus mauvais malgré un matériel en développement. Il convient de se poser des questions.

Jean Hascoët s'interroge sur l'absence des espèces commercialisables habituellement pêchées par les professionnels.

Bruno Claquin répond que le manque d'espèces pêchées correspond certainement à la saison. L'étude a porté essentiellement sur le fond de la baie, au sud et au nord. Le milieu et l'entrée de la baie n'ont pas fait l'objet de recherches. Le merlu ou le lieu, à cette époque, ne se trouvent pas dans les secteurs de chalutage couverts pour l'étude.

Emmanuel Kelberine fait remarquer que cette étude se spécialise, par la démarche et par l'engin, sur des nourriceries. Ce n'est pas une étude sur les poissons présents forcément en milieu de baie ou ailleurs.

Philippe Le Niliot confirme que la stratégie d'échantillonnage était dirigée vers les juvéniles, vers les poissons les plus jeunes. La diversité des espèces, 48 espèces de poissons, est considérable, beaucoup plus que dans des endroits investis de cette manière notamment en Manche où les résultats sont moins intéressants. Ces résultats confirment que la baie est diversifiée et productive et ne correspond pas forcément toujours à la description faite d'un endroit complètement désertifié et très abimé. Il existe des potentialités de restauration qui ne sont pas négligeables et qui doivent encourager à réfléchir à des actions en termes de reconquête de zones humides ou de reconquête de la qualité de l'eau en baie de Douarnenez.

9. Résultats de l'étude sur les alternatives aux peintures antifouling

(Document adressé avec le dossier de séance)

Nathalie Sarrabezolles introduit la présentation effectuée par Patrick Pouline.

Catherine Talidec se renseigne sur le procédé utilisé pour effectuer les tests éco-toxicologiques sur les larves et les crustacés.

Patrick Pouline répond que les tests réalisés sur les crustacés, les micro-algues et les larves de poissons ont été effectués par une équipe de l'Université Bretagne Sud. Le détail des techniques utilisées est présenté dans le rapport.

Alain Madec demande si des bateaux avec coque en bois ont été testés.

Jean-Pierre Fouquet propose que les critiques à l'encontre de la plaisance cessent. Les coques des bateaux des plaisanciers sont carénés avec des antifoulings fournis par des professionnels, exempts de produit hautement polluant, et la plupart des bateaux sont carénés dans des stations réservées à cet usage donc tout cela devrait être reconnu par l'Etat. Il propose que tous œuvrent dans la même direction. Il attire l'attention sur une situation dommageable. Aujourd'hui, les produits sur le marché ont une durée de vie de 5 à 10 ans, une réelle question se pose sur le recyclage des peintures usagées.

Patrick Pouline répond sur le recyclage des peintures utilisées. Au niveau du parc marin, un travail sur les déchets est en cours, au niveau national un autre travail est en cours sur la récupération de ces peintures usagées. Des résultats pourront être présentés prochainement.

Questions diverses

André Sergent souhaite aborder le dossier de Porzay en revenant sur les documents, posés sur table, signés par les associations environnementales qui font référence au métier d'agriculture. Il s'inquiète de savoir si le dossier en question sera présenté au vote du conseil de gestion.

Nathalie Sarrabezolles indique que le dossier est en cours d'instruction auprès des services de la préfecture. Le dossier ne sera pas traité en séance. Elle rappelle le souhait de la préfecture d'associer le parc à la réflexion sur la gestion des impacts environnementaux.

André Sergent apporte des éléments de réflexion sur la question de la constante augmentation de l'azote (5 tonnes d'augmentation évoquées dans les documents présentés par les associations de protection de l'environnement). Il précise, qu'entre 2002 et 2018, les effectifs de bovins ont baissé de 26% et les effectifs porcins de 35%. Ces chiffres traduits en tonnage d'azote dépassent très largement les 5 tonnes de baisse ; rien que pour les bovins, cela représente une baisse de 974 tonnes d'azote. Il déplore que les courriers puissent laisser entendre que l'activité agricole est en pleine expansion sur le territoire. Les chiffres, approuvés par les services de l'Etat, démontrent que cela n'est pas le cas.

Il souhaite attirer l'attention de l'auditoire sur la considération humaine du métier d'agriculture et relate la situation alarmante de l'agriculteur incriminé qui voit sa profession dénigrée.

Il adhère au principe de travailler sur l'environnement en lien avec l'activité agricole et tout particulièrement sur la particularité de la pollution bactériologique sur Douarnenez.

Jean Hascoët répond qu'il n'est pas question de dénigrer la profession d'agriculture. Dans le courrier, il est reconnu que la profession est en difficulté. Tous les 20 ans, le nombre d'exploitations est divisé par deux sur l'ensemble du territoire, des propositions sont faites pour tenter d'enrayer le problème.

12h45 : Clôture de la séance par la Présidente